

ASPECTS ÉTHIQUES ET LÉGAUX DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Gouvernance

ET060
2011-11-03

Luc LAVOIE
Département d'informatique
Faculté des sciences



Luc.Lavoie@USherbrooke.ca
<http://pages.usherbrooke.ca/llavoie>

PLAN

- Définition
- Origines du renouveau
- Liens avec les cybertechnologies
- Lois
 - Loi américaine (SOX)
 - Loi européenne
 - Loi canadienne
- Impacts organisationnels
- Impacts sur le travail des informaticiens
- Repères
 - COBIT
 - ITIL
- Références



CONTEXTE HISTORIQUE

- La gouvernance, ou l'art de bien gouverner, s'est appliqué initialement aux États et à leurs organismes.
 - évolution
 - des intérêts du prince vers ceux du peuple
- L'évolution de la structure du capital des entreprises privées et l'émergence du concept d'imputabilité sociale des entreprises a rendu nécessaire l'application des principes de gouvernance à celles-ci.
 - évolution
 - propriétaire vers les actionnaires
 - actionnaires vers les parties prenantes (clients, fournisseurs, employés, actionnaires, ...)

DÉFINITION

- BNQ
 - Système au moyen duquel une organisation prend et applique des décisions dans le but d'atteindre ses objectifs.
- GDT
 - Manière d'orienter, de guider, de coordonner les activités d'un pays, d'une région, d'un groupe social ou d'une organisation privée ou publique.
- Institut canadien des comptables agréés
 - Organisation du pouvoir à la tête d'une entité, qui repose sur un ensemble de structures et de règles internes régissant les relations entre la direction, le conseil d'administration, les actionnaires ou associés et les autres parties prenantes, de même que les droits et responsabilités de chacun, dans la conduite et le contrôle des affaires de l'entité, et définissant les objectifs à poursuivre, conformes aux intérêts de l'entité et de ses parties prenantes, et les moyens que l'on se donne pour les atteindre et assurer le suivi des activités et des résultats.

DÉFINITION

- Gouvernance d'entreprise (GDT)
 - Gouvernance mise en place pour diriger et gérer les affaires d'une entreprise de façon à assurer un meilleur équilibre entre les instances de direction, les instances de contrôle et les actionnaires ou sociétaires.
 - La gouvernance d'entreprise a tout d'abord été associée à la responsabilité du conseil d'administration de fixer les grandes orientations de l'entreprise et de constituer un centre décisionnel dynamique et non inféodé à la direction. Aujourd'hui, le concept de « gouvernance » déborde de la réalité des conseils d'administration pour englober toute structure de propriétaires, d'élus ou d'autres représentants d'un groupe qui a pour fonction de chapeauter ou de surveiller des gestionnaires ou une bureaucratie.

DÉFINITION

GOUVERNANCE EN LIGNE

- GDT
 - Manière de diriger et d'administrer propre à un gouvernement en ligne, permettant à celui-ci, grâce à l'utilisation d'Internet et des NTIC, d'améliorer les services publics, de développer la responsabilisation et la transparence dans les relations entre les citoyens et l'Administration, tout en favorisant le développement d'une société de l'information et le processus de démocratisation qui l'accompagne.
 - Au sens premier, gouvernance désigne la manière dont le pouvoir est exercé dans la gestion des ressources économiques et sociales d'un pays, en vue de son développement.
 - Le terme *e-governance* a un sens plus large que *e-government*. Alors que le gouvernement en ligne fait référence à l'ensemble des services gouvernementaux accessibles aux citoyens par Internet, la gouvernance en ligne favorise, de son côté, une participation directe des citoyens dans le processus de décision gouvernemental et reflète leurs besoins réels et leur bien-être, en bénéficiant du gouvernement électronique comme outil.

DÉFINITION

EN GUISE DE COMMENTAIRE

○ GDT

- La substitution de « gouvernance » à des concepts tels que « gouvernement » ou « gestion » est révélatrice d'une évolution significative dans l'exercice du pouvoir. La gouvernance se distingue du concept traditionnel de « gouvernement », qui reste associé dans la langue française à une forme organisée, rationnelle et cohérente du pouvoir. La gouvernance, par ailleurs, renvoie à un processus de coordination qui permet à l'exercice des pouvoirs politiques, économiques et administratifs de s'effectuer à tous les niveaux de la structure du système national, régional et local par différents acteurs disposant à des degrés divers de pouvoirs de décision. Elle se traduit donc concrètement par une participation accrue de la société civile organisée à l'élaboration des décisions et à leur mise en œuvre.
- Le terme gouvernance désignait à l'origine la capacité de gérer efficacement toutes formes d'organisations et d'activités. Depuis, ce concept a donné lieu à un foisonnement de définitions, ce qui laisse supposer que toutes les activités humaines pourraient être objets de gouvernance. Sous des formes sans cesse renouvelées, la gouvernance est souvent présentée comme une panacée pour traiter tous les problèmes dont le règlement ne relève pas nécessairement des seuls pouvoirs publics.

DE L'ORIGINE DU RENOUVEAU

- Enron
- Arthur Anderson
- Tyco
- Worldcom
- Adelphia

- Norbourg

LIEN AVEC LES CYBERTECHNOLOGIES

- 80 % des actifs sont désormais de nature informationnelle
- Spéculation boursière
 - rapidité de transaction
 - volatilité des actifs
 - difficulté d'évaluer les actifs

RÉFÉRENCES



- Jackson, Peggy M.
Sarbanes-Oxley for small businesses : leveraging compliance for maximum advantage.
John Wiley, Hoboken, N.J. c2006.
ISBN 0-471-99825-7.
- Colley, Doyle, Logan, Stettinius.
What is corporate governance?
McGraw-Hill, New York. c2005.
ISBN 0-07-144448-3.